

		<b>Commission scolaire English-Montréal</b> <hr/> <b>English Montreal School Board</b>
<b>POLITIQUE :</b>	<b>COUVERTURE DES RÉUNIONS DU CONSEIL PAR LES MÉDIAS</b>	<b>CODE : DG-19</b>
<b>Origine :</b>	Division des communications et du marketing	
<b>Autorité :</b>	Résolution 99-12-15-8	
<b>Référence(s) :</b>		

## ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Les caméras de télévision seront autorisées lors des réunions publiques du Conseil des commissaires, aux conditions suivantes:

1. Les journalistes et les cameraman doivent s'adresser directement au spécialiste en communications et marketing pour la disposition de leur équipement.
2. L'utilisation des lumières de caméras sera interdite lorsque les réunions seront en cours.
3. Pendant le déroulement d'une réunion, toutes entrevues avec le Président ou un porte-parole de la Commission se dérouleront à l'extérieur de la salle de réunion.
4. Avant que la réunion ne commence, tous les représentants des médias devront s'identifier auprès du spécialiste en communications et marketing qui les dirigera vers la table réservée aux médias.



**Commission scolaire English-Montréal**  
**English Montreal School Board**

**PROCÉDURE : COUVERTURE DES RÉUNIONS DU CONSEIL  
PAR LES MÉDIAS**

**CODE : DG-19.P**

**Origine :** Division des communications et du marketing

**Référence(s) :**

1. Sur recommandation du spécialiste en communications et marketing, le Président pourrait considérer ajourner une réunion pour une courte période de temps ou passer la présidence au Vice-président afin de faire une déclaration aux membres de la presse qui doivent remettre leur article dans la soirée.
2. Une ou deux tables réservée(s) aux médias devraient être disponibles dans la salle de réunion afin que les journalistes disposent d'un espace de travail adéquat et afin qu'ils puissent être facilement identifiés par les commissaires et les cadres supérieurs.
3. Des troussees détaillées d'ordre du jour seront disponibles pour la presse écrite le jour de la réunion afin de lui donner suffisamment de temps d'effectuer des recherches sur certaines des questions qui seront discutées. Cette information ne sera remise aux journalistes de la radio et de la télévision que quelques instants avant la réunion.
4. La politique sera révisée au cas où les dispositions susmentionnées s'avèrent insatisfaisantes.